



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Gestion et Entretien des Milieux
Aquatiques

AVIS A LA BATELLERIE N° 2019/33

RIVIERE LA BAÏSE

La Directrice Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, chargée de la police de la navigation sur la Baïse,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2018-12-11-017 du 11 décembre 2018 donnant délégation de signature à Madame Agnès CHABRILLANGES, Directrice Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2019-02-13-003 du 13 février 2019 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

Vu la décision d'intérim du 15 juillet 2019 donnant subdélégation de signature à M. Sébastien RICHARD, IAE, Chef de l'unité politique et qualité de l'eau au service environnement,

INFORME

Les usagers de la **rivière la Baïse**, qu'en raison du feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes du Syndicat d'Initiative sur la commune de Vianne et tiré à l'écluse du moulin le **28 juillet 2019 à 23 heures** le stationnement des bateaux sera interdit dans ce secteur le 28 juillet 2019 à partir de 19 h 00 jusqu'au 29 juillet 2019 à 9 h 00.

Les plaisanciers et autres usagers du cours d'eau prendront toutes les mesures utiles pour stationner en dehors du secteur concerné. Il est rappelé que le stationnement est interdit sous les ponts, à moins de 30 mètres des écluses et à l'entrée des canaux tout comme l'amarrage aux équipements des stations de pompage et aux arbres.

Enfin, il est à signaler que la navigation est interdite entre 19 h 00 et 9 h 00

Agen, le 22 juillet 2019

Pour le chef du service Environnement,

L'Adjoint,

Sébastien RICHARD

Date limite d'affichage : 29/07/2019